Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 11/09/2025
ID : 031-213102247-20250911-DEL_2025_04_11-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-04-11

Département de la Haute-Garonne

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à 20 heures
Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 5 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.
Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD
Absents excusés : Mme GEVREY (Procuration à M. MARTINEZ), Mme GALLEGO (Procuration à Mme BRESSOLE),
Absents non excusés : M. GABAS

Nombre de Conseillers :	
en exercice	15
présents	12
votants	14

OBJET :
Assurance statutaire 2026-2029

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert réalisé par le centre de gestion de la Haute-Garonne qui a été attribué au groupement Willis Towers Watson (courtier) / et CNP (Assureur),

Considérant les besoins de la commune en termes d'assurance statutaire, de suivi et de formation,

Entendu l'exposé de son adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'adhérer** au service du contrat-groupe du centre de gestion de la Haute-Garonne à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'assurance statutaire 2026/2029 aux conditions ci-après exposées :

  - **de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC**, aux conditions suivantes : Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire / Congé de grave maladie / Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant / Congé pour accident ou maladie imputables au service, avec un taux de cotisation au 01/01/2026 de 0,50% de la masse salariale concernée, taux qui est garanti pour 2026 et 2027 puis évoluera selon la clause de révision déterminée par le rapport sinistres/primes pour 2028 et 2029,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 11/09/2025
ID : 031-213102247-20250911-DEL_2025_04_11-DE

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix 1 à 100% : Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt, avec un taux de cotisation au 01/01/2026 de 8,44% de la masse salariale concernée, taux qui est garanti pour 2026 et 2027 puis évoluera selon la clause de révision déterminée par le rapport sinistres/primes pour 2028 et 2029,

- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (base de l'assurance et de couverture eu titre des rémunérations assurée),
- **D'inscrire** au budget de la structure les sommes correspondantes au recours à la mission facultative du CDG 31 et au paiement des primes annuelles d'assurance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.